


Éducation aux médias

Journaliste d'un jour

 Journal au collège**Mulhouse**

Site satirique à l'UHA : Olivier Boeglen relaxé des quatre délits

Le tribunal correctionnel de Mulhouse a rendu sa décision ce mercredi 8 avril dans l'affaire du site satirique qui a agité l'université de Haute-Alsace durant les mois précédant ses dernières élections de 2024. Son auteur, un ancien responsable informatique, a été mis hors de cause.

Karine Dautel – 08 avr. 2026 à 18:23 | mis à jour le 08 avr. 2026 à 19:30 – Temps de lecture : 4 min



Dernière discussion du prévenu Olivier Boeglen, ex-informaticien de l'université de Haute-Alsace, avec son avocat Paul Feutz, avant d'entrer dans la salle d'audience, ce mercredi 11 février. Photo archives Vincent Voegtlin

Les subtilités juridiques sur la nature des faits reprochés à Olivier Boeglen, 32 ans, ancien salarié de l'université de Haute-Alsace (UHA), ont fait durer son procès, ce mercredi 11 février. Auteur d'un site satirique anonyme, actif d'avril à décembre 2024, en amont des élections à la présidence, il était poursuivi pour quatre faits : « contrefaçon par édition et diffusion d'une œuvre de l'esprit [en clair, le logo de l'UHA] au mépris des droits de l'auteur », pour « non-information du public identifiant l'éditeur » et pour « usurpation de l'identité de l'UHA ». Son avocat Paul Feutz a, en préambule, demandé l'annulation du troisième délit, estimant que « la loi réécrite est absolument illisible ».

Des cartes virtuelles sarcastiques

L'enquête démarre avec la plainte de l'administration découvrant un site intitulé uha2024.fr, utilisant le logo de l'université. Elle estime que le président de l'UHA, Pierre-Alain Muller, candidat à sa réélection face à plusieurs opposants, fait l'objet de propos diffamatoires. Au tribunal, la présidente Christine Stengel montre à ses assesseurs quelques-unes de ces « cartes virtuelles sarcastiques, qui évoquent des départs d'enseignants et de personnels, certains en burn-out ».



« Le mouvement a pris de l'ampleur et on recevait beaucoup de personnels en souffrance », a témoigné Olivier Boeglen, interrogé par la présidente du tribunal. Photo archives Vincent Voegtlin

Une investigation en cybercriminalité va durer neuf mois avant que l'auteur du site ne soit identifié par une adresse IP communiquée par le site hébergeur. Olivier Boeglen, en plus d'être salarié de l'UHA (responsable informatique de proximité de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines), a monté une entreprise. Il est interpellé le 26 mars 2025 , son matériel informatique est saisi – **licencié pour faute lourde depuis le 13 octobre**, avec une procédure en cours devant le tribunal administratif de Strasbourg.

La communauté universitaire est alors secouée par le suicide, neuf jours plus tôt, du directeur de la direction du numérique, Alexandre Heck , en quelque sorte « le mentor » du prévenu. Olivier Boeglen indique aux enquêteurs qu'il a créé ce site en lien avec « une candidate sérieuse » face au président sortant, espérant une place de vice-président numérique si elle était élue – ce qu'elle n'a pas reconnu.

« Des personnels qui dénonçaient des conditions de travail »

« Il s'agissait d'un projet commun au départ pour accompagner sa campagne

électorale », maintient le prévenu à la barre. « Par la suite, le mouvement a pris de l'ampleur et on recevait beaucoup de témoignages de personnels en souffrance. Il y en a eu environ 150, la plupart anonymes, qui ont été vérifiés. Concernant l'usage du logo, je ne savais pas qu'il était protégé. Pour les autres délits, il n'y a jamais eu pour objectif de tromper et clairement, il n'y avait aucun risque de confusion. Le site était très clair dès le départ : il s'agissait de personnels qui dénonçaient des conditions de travail. »

Frédéric Schubnel, ingénieur et délégué du syndicat SNPTES-Unsa, est le premier des quatre témoins à s'exprimer. Il est l'un des organisateurs du comité de soutien rassemblé devant le tribunal judiciaire, avant l'ouverture de l'audience. « Les gens n'osaient pas parler de ce site, tellement il y a un climat de peur. Je vis des départs massifs encore actuellement – des personnes talentueuses. » Il est suivi de Jérôme Morales, enseignant et responsable du collectif 384. Il souligne « la justesse et la finesse des analyses qui ressortaient. Tout le monde voyait bien que c'était une parodie ! »

« Une image de marque est très très longue à constituer »

M e François Gerber épingle ici « un certain effacement des syndicats, qui se sont plu à utiliser le site piraté ». Le défenseur de l'université « a le sentiment que le site s'est moqué d'elle. Une image de marque est très, très longue à constituer et elle est très destructible ». Pour le procureur de la République, « il y a un corbeau qui est venu jeter le trouble dans un contexte d'élection au sein de l'UHA. On est dans le rabaissement et le dénigrement du président. » Il requiert huit mois de prison avec sursis simple, pendant que M^e Paul Feutz demande la relaxe intégrale : « L'intention humoristique est manifeste, il n'y a pas de propos insultants et diffamants. » Et de rappeler que « les poursuites ont été extrêmement violentes pour M. Boeglen, on l'a traité comme un dangereux délinquant ! »

L'affaire avait été mise en délibéré à ce mercredi 8 avril : l'informaticien a été relaxé des trois délits qui lui restaient reprochés.

Éducation

Enseignement supérieur

► **Signaler une erreur dans cet article**